snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°31

17 mai 2021

Edito : Clarifications ? – Lauréats des concours 2021 – Brèves : Avancement d'échelon accéléré, Postes mis au mouvement INTRA, Autotests, Des moyens supplémentaires réclamés, 5 CAP.

Clarifications ?

Très petite semaine et donc très petite activité syndicale également… Il était prévu un groupe de travail académique concernant les postes adaptés, mais après 10 minutes de tentatives pour que nous puissions échanger convenablement, le DRRH a été obligé de reconnaître que les conditions techniques n'étaient pas réunies et il a décidé de le reporter au jeudi 20 mai. Oui, après plus d'une année d'utilisation de la visioconférence, nous sommes encore de temps en temps confrontés à des dysfonctionnements qui ne nous permettent pas toujours d'assumer correctement nos mandats de représentants des personnels. Vivement que nous puissions à nouveau siéger en présentiel !

Très petite semaine donc au cours de laquelle seule la publication d'une FAQ Examens 2021 qui clarifie quelque peu les propos du MEN a attiré notre attention. Vous trouverez en ligne sur notre site Internet **la partie relative aux diplômes professionnels**.

Edito

Voici quelques remarques rapides :

Pour les écrits du Bac Professionnel, c'est effectivement un peu plus clair : les deux meilleures notes obtenues sur les 4 épreuves écrites communes à tous les candidats (français, histoire-géographie et EMC, PSE et Eco-Gestion-Droit) seront retenues au titre de ces épreuves pour la délivrance du diplôme. La moyenne de l'ensemble de ces épreuves sera calculée sur la base de la moyenne des deux notes les plus élevées, pondérées par leur coefficient respectif. Certes, on peut considérer que 2 disciplines sur 4 disparaissent, et aussi que ce n'est pas très juste, car il existe un écart important au niveau coefficient entre les épreuves. N'aurait-il pas été pertinent d'uniformiser les coefficients ? Dans le contexte, il n'y a pas de solution satisfaisante, toutefois, ne peut-on pas se réjouir que les épreuves aient tout de même lieu ? Toutes les copies seront corrigées, le travail des élèves ne sera pas déconsidéré et chaque correcteur sera rémunéré, que la note soit conservée ou non.

En revanche, pour les CCF, cela continue à nous paraître relativement flou… Oui, quelles sont les épreuves de CCF neutralisées ? Nous allons encore patienter et espérer que les précisions promises par le corps d'inspection vont rapidement arriver…

A noter que pour éviter qu'il y ait un nombre trop important d'élèves qui soit obligé de passer leur examen en septembre, le protocole sanitaire a été allégé. En effet, les élèves dont la classe sera fermée pour cause de cas positif de COVID, pourront quand même se présenter à un examen… Même si le risque qu'une classe soit fermée est devenu très faible puisque la mise en place des autotests est actuellement carrément chaotique !

Chers collègues, continuons à faire pour le mieux, pour nos élèves, comme nous le faisons depuis plus d'un an et évitons de nous mettre trop de pression.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

EM

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Lauréats des concours 2021

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2021, a été publiée au BO du 29 avril 2021. Elle est en ligne sur notre site Internet. Nous vous conseillons de la lire très attentivement si vous êtes directement concernés par la situation. Voir également les annexes en suivant…

Cette affectation se fait en deux étapes.

La première est inter académique et se déroule du 3 mai (midi) au 4 juin (midi) :

Les candidats doivent saisir leurs vœux sur SIAL pour chaque concours auquel ils sont admissibles (ou admis).

Comme ces dernières années, ceux qui pourront effectuer leur stage dans leur académie d'origine sont :

- **les lauréats des concours externes justifiant de leur inscription en M1 cette année ;**
- **les lauréats ayant une expérience professionnelle d'au moins 1 an et demi de service ETP sur les 3 dernières années dans leur discipline de recrutement** (concours externes, concours internes et concours non soumis aux conditions de diplômes).

Circonstances sanitaires obligent, **les pièces justificatives** des situations **doivent être transmises de manière dématérialisée par le biais de l'application SIAL au plus tard le 4 juin.** Une boîte d'envoi prévue à cet effet est accessible en fin de saisie, dans l'onglet « synthèse ».

Pour la deuxième étape, intra académique, les stagiaires qui auront été affectés dans notre Académie (résultats en fonction des disciplines à partir du 28 juin sur SIAL rubrique « Affectations »), devront saisir leurs vœux sur le serveur SAVA.

Dès les résultats d'affectation en académie, il sera important de transmettre les pièces justificatives notamment dans le cadre d'un rapprochement de conjoints, d'une autorité parentale conjointe ou d'une situation de parent isolé.

Une note de service rectorale devra être obligatoirement édictée par les services académiques, au plus tard le 4 juin 2021. A ce jour, nous ne disposons pas d'informations précises sur le calendrier…

Si vous n'êtes pas directement concernés, mais que vous connaissez des collègues qui le sont, n'hésitez pas à leur conseiller de prendre contact avec le SNETAA, le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel.

Vous savez qu'il est important pour les PLP d'être syndiqués au SNETAA, et pour le SNETAA, d'être soutenu par les PLP ! Il en va de l'avenir de la voie professionnelle.

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Brèves

Avancement d'échelon accéléré :

Les adhérents PLP qui ont eu leur rendez-vous de carrière l'année dernière et qui sont à l'échelon 6 ou 8 doivent compléter et nous transmettre **la fiche syndicale de suivi** qui est en ligne sur notre site Internet. En effet, nos commissaires paritaires vont préparer la prochaine CAPA qui doit se tenir le vendredi 21 juin.

Postes mis au mouvement INTRA :

Cette année, pour l'INTRA, les collègues ont eu à nouveau accès à une liste de postes susceptibles d'être vacants. Nous avions insisté sur le caractère « susceptible », mais à la lecture de cette liste, il est un peu compliqué pour un candidat à l'INTRA de ne pas se laisser fortement influencer dans le choix de ses vœux... La semaine dernière a commencé l'implantation des supports stagiaires et bien évidemment, elle ne peut se faire que sur des postes vacants ou des BMP... Certains collègues ont déjà été informés que le poste qu'ils espéraient n'était plus vacant... Que faire maintenant ? Malheureusement, pas grand chose. Cependant, n'hésitez pas à nous informer d'une telle situation.

Autotests :

Les trois principaux syndicats de personnels de direction considèrent que la diffusion des premiers autotests ne se déroule pas correctement. Ils appellent donc leurs adhérents à « ne prendre aucun risque avec ces opérations en ne les réalisant que si toutes, et uniquement toutes, les conditions sont remplies au regard des préconisations sanitaires... ». N'hésitez pas à nous tenir informés de l'organisation décidée dans votre établissement...

Des moyens supplémentaires réclamés :

Une très large intersyndicale de l'Education, à laquelle participe notre organisation, a écrit aux parlementaires pour leur demander une rallonge budgétaire immédiate et en urgence afin d'assurer les remplacements et de faire face aux contraintes des protocoles sanitaires. D'autre part, elle affirme que l'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. En effet, les organisations syndicales signataires de cette lettre considèrent qu'en l'état, le budget de l'Education nationale n'est pas à la hauteur de l'ambition éducative qui devrait être celle de la nation. La pression est mise sur le MEN...

5 CAP (création & modalités de délivrance) :

- CAP « couvreur » ;
- CAP « constructeur de routes et d'aménagements urbains » ;
- CAP « interventions en maintenance technique des bâtiments » ;
- CAP « maçon » ;
- CAP « métallier ».

Agenda

Jeudi 20 mai
GT « Postes adaptés »

Vendredi 21 mai
CAPA avancement d'échelon accéléré

Mardi 15 juin
Résultats de l'INTRA